

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL188

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 9, substituer aux mots :

« une année »,

les mots :

« douze mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.